



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.07.2010 Bulletin 2010/27

(51) Int Cl.:
F23Q 2/36 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08022362.1**

(22) Date de dépôt: **23.12.2008**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA MK RS

(72) Inventeur: **Al-Juburi, Tariq DUBAI (AE)**

(74) Mandataire: **Martin, Didier Roland Valéry Cabinet Didier Martin 50, chemin des Verrières 69260 Charbonnières-les Bains (FR)**

(71) Demandeur: **Al-Juburi, Tariq DUBAI (AE)**

(54) **Briquet avec habillage**

(57) - L'invention concerne un briquet (1) comprenant un corps principal (2) s'étendant axialement entre une extrémité supérieure (2A) et une extrémité inférieure (2B), ledit briquet (1) étant caractérisé en ce qu'il comprend d'une part une gorge axiale ménagée à la surface du corps principal (2) et d'autre part une enveloppe (7) qui s'étend entre un premier et un deuxième bord, ladite enveloppe (7) recouvrant, au moins en partie, ledit corps principal (2) et étant collée sur ce dernier, de manière à ce que lesdits premier et deuxième bords se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge, ledit briquet (1) comprenant un élément allongé (9) inséré dans ladite gorge (4) contre lesdits premier et deuxième bords.

- Dispositif domestique de production de flamme.

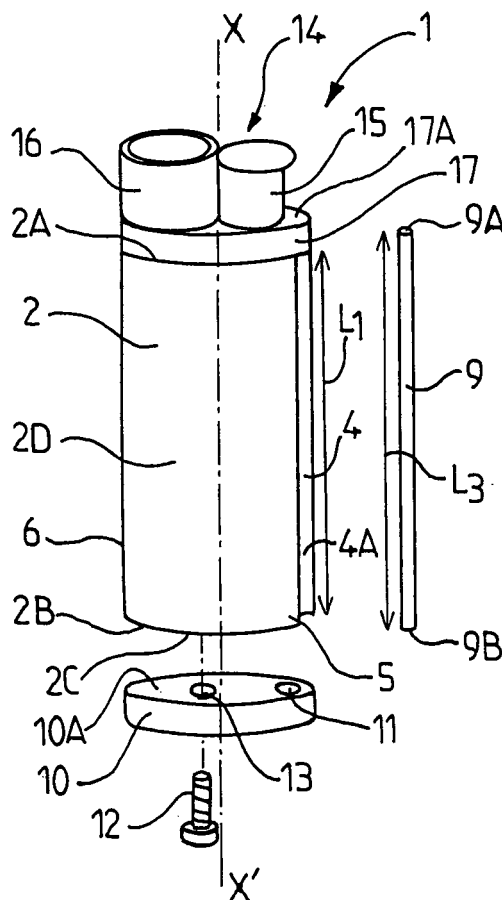


FIG.1

Description

[0001] La présente invention se rapporte au domaine technique général des dispositifs destinés à produire une flamme, en particulier aux dispositifs domestiques portables comprenant une réserve de carburant et un système d'allumage.

[0002] La présente invention concerne plus particulièrement un briquet comprenant un corps principal s'étendant axialement entre une extrémité supérieure et une extrémité inférieure.

[0003] La présente invention concerne également un procédé de fabrication d'un briquet comprenant une étape de fabrication d'un corps principal s'étendant axialement entre une extrémité supérieure et une extrémité inférieure.

[0004] Les briquets font partis des objets domestiques couramment utilisés dans la vie quotidienne par exemple pour allumer un feu, une gazinière, une bougie ou tout autre type de produit nécessitant une flamme. Il existe différents types de briquets, les plus utilisés étant les briquets à essence et les briquets à gaz.

[0005] Les briquets à essence sont particulièrement solides et résistants, en raison notamment de leur matériau constitutif, généralement à base d'acier. Ces briquets présentent également l'intérêt d'avoir une grande autonomie de fonctionnement et d'être rechargeables, ce qui allonge considérablement leur durée d'utilisation. Classiquement, ces briquets comprennent un réservoir d'essence ou d'alcool à brûler, une mèche qui est imbibée par capillarité ainsi qu'une roue métallique et une pierre à briquet qui produisent une étincelle par frottement.

[0006] Ces briquets comportent cependant quelques inconvénients qui limitent leur utilisation. En effet, les briquets à essence ont tendance à produire une flamme de grande taille, potentiellement dangereuse, puisqu'elle est formée par la mèche enflammée préalablement imbibée d'essence. De plus, la combustion de l'essence est incomplète et dégage des vapeurs noirâtres potentiellement toxiques. Les briquets à essence sont, par ailleurs, des objets particulièrement lourds et encombrants. Enfin, ces briquets comprennent un mécanisme de déclenchement de la combustion parfois difficile à mettre en œuvre car il implique une force suffisante pour actionner la roue métallique et la pierre à briquet.

[0007] Il est également bien connu d'utiliser des briquets à gaz, dont le fonctionnement est en général facilité en regard des briquets à essence. Les briquets à gaz sont les plus répandus, alors même que la plupart d'entre eux, à l'exception des briquets « *tempête* » et des briquets de valeur ou de collection, n'est pas rechargeable. Classiquement, le briquet à gaz comprend un corps principal à l'intérieur duquel est stocké le gaz, en général du butane. On trouve toute sorte de briquets à gaz, de formes et de dimensions différentes, selon leur emploi. Par exemple, on se sert préférentiellement des briquets de grande taille, bien visibles et faciles d'utilisation, tels que

des allume-gaz, pour la cuisine, alors que les briquets de petite taille plus discrets sont en général rangés et emportés dans les vêtements ou les sacs à main de leurs utilisateurs.

5 **[0008]** Par ailleurs, parmi les briquets à gaz connus, indépendamment de leur forme et de leurs dimensions, on rencontre à la fois des briquets classiques et simples dont l'allumage se fait par simple frottement d'une molette sur une pierre à briquet, et des briquets plus élaborés dits « *automatiques* » dont la production d'une flamme nécessite un déclenchement électronique. Le corps principal de ces deux types de briquets à gaz est souvent réalisé en matière plastique. Le plastique présente en effet l'intérêt d'être bon marché et façonnable rapidement et simplement, par exemple par thermoformage, de manière à obtenir le corps principal du briquet moulé d'un seul tenant suivant un procédé de fabrication simple et peu onéreux.

20 **[0009]** Bien que les briquets à gaz soient les plus utilisés, en raison notamment de leur praticité, de leur simplicité d'utilisation, de leur faible encombrement et de leur faible coût, ils présentent un certain nombre d'inconvénients non négligeables.

25 **[0010]** En effet, le plastique constituant l'essentiel du corps principal de ces briquets à gaz présente l'inconvénient d'être moins résistant aux chocs que l'acier constituant les briquets à essence précités. Les briquets à gaz sont en particulier sujets, en cas d'impact violent ou de chute, à des risques de rupture ou de percement qui peuvent entraîner une explosion.

30 **[0011]** De surcroît, ces briquets sont en général sensiblement identiques entre eux, peu esthétiques, avec des motifs relativement banals, voire sans aucun motif distinctif. En outre, les motifs des briquets à gaz, s'ils en possèdent, ont tendance à s'user ou s'effacer au fil de l'utilisation, ce qui finit par rendre tous ces briquets semblables entre eux et donc par limiter nettement leur attractivité sur le consommateur. Dès lors, il semble particulièrement difficile d'obtenir un briquet de consommation courante, pratique et bon marché, qui soit également esthétiquement agréable, original et attractif pour son utilisateur.

35 **[0012]** Les objets assignés à la présente invention visent par conséquent à remédier aux inconvénients susmentionnés et à proposer un nouveau briquet de conception simple et bon marché, qui présente un aspect particulièrement attractif et esthétique, tout en étant résistant aux chocs.

40 **[0013]** Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau briquet qui soit solide et résistant.

[0014] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau briquet réalisé dans des matériaux connus, facilement adaptables selon les dimensions du briquet et capables de protéger le briquet en cas d'impact.

45 **[0015]** Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau briquet attractif pour l'utilisateur qui présente un aspect visuel attrayant pour l'utilisateur.

[0016] Un autre objet de l'invention vise à proposer un

nouveau briquet présentant une excellente tenue dans le temps.

[0017] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau procédé de fabrication d'un briquet faisant intervenir des étapes faciles et rapides à mettre en oeuvre, permettant d'obtenir un briquet de conception simple et bon marché, qui présente un aspect particulièrement attractif et esthétique, tout en résistant aux chocs.

[0018] Un autre objet de l'invention vise à proposer un nouveau procédé de fabrication d'un briquet permettant un assemblage rapide et stable du briquet, et assurant une bonne tenue à long terme du briquet.

[0019] Les objets assignés à l'invention sont atteints à l'aide d'un briquet comprenant un corps principal s'étendant axialement entre une extrémité supérieure et une extrémité inférieure, ledit briquet étant **caractérisé en ce qu'il** comprend d'une part une gorge axiale ménagée à la surface du corps principal et d'autre part une enveloppe qui s'étend entre un premier et un deuxième bord, ladite enveloppe recouvrant, au moins en partie, ledit corps principal et étant collée sur ce dernier, de manière à ce que lesdits premier et deuxième bords se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge, ledit briquet comprenant un élément allongé inséré dans ladite gorge contre lesdits premier et deuxième bords.

[0020] Les objets assignés à l'invention sont également atteints à l'aide d'un procédé de fabrication d'un briquet comprenant une étape de fabrication d'un corps principal s'étendant axialement entre une extrémité supérieure et une extrémité inférieure, ledit procédé étant **caractérisé en ce que** l'étape de fabrication du corps principal comprend une opération de réalisation d'une gorge axiale à la surface du corps principal, ledit procédé comprenant également une étape de fabrication d'une enveloppe qui s'étend entre un premier et un deuxième bords, ainsi qu'une étape de collage de ladite enveloppe sur ledit corps principal, de manière à ce que ladite enveloppe recouvre, au moins en partie, ledit corps principal et que lesdits premier et deuxième bords se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge, ledit procédé comprenant également une étape d'insertion d'un élément allongé dans ladite gorge contre lesdits premier et deuxième bords.

[0021] D'autres objets, caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus en détails à la lecture de la description qui suit ainsi qu'à l'aide des dessins annexés, fournis à titre purement illustratif et non limitatif, parmi lesquels :

- La figure 1 illustre, selon une vue partiellement éclairée en perspective de face, un briquet conforme à l'invention, dépourvu de son enveloppe.
- La figure 2 illustre, selon une vue en perspective de face, une enveloppe destinée à habiller le corps principal du briquet de la figure 1.

- La figure 3 illustre, selon une vue en perspective de face, un briquet conforme à l'invention.

- La figure 4 illustre, selon une vue en coupe selon l'axe A-A de la figure 3, un briquet conforme à l'invention.

[0022] La présente invention concerne un briquet 1, de préférence un briquet de consommation courante, notamment un briquet à gaz classique à molette ou à déclenchement automatique (cf. figures 1 et 3). Le briquet 1 de l'invention présente, de préférence, une forme et des dimensions classiques, sensiblement identiques à celles des briquets habituellement utilisés pour allumer une cigarette. Avantageusement, le briquet 1 de l'invention est portable et est conçu pour être tenu à et dans la main, c'est-à-dire que ses dimensions sont semblables à celles des briquets dont on se sert pour allumer une cigarette. Il a également un fonctionnement sensiblement similaire à celui des briquets communément employés, à savoir qu'il suffit à l'utilisateur d'actionner un bouton ou une molette pour provoquer la production d'une flamme.

[0023] Le briquet 1 comprend notamment un corps principal 2 s'étendant axialement entre une extrémité supérieure 2A et une extrémité inférieure 2B, tel que cela est illustré aux figures 1 et 3. En d'autres termes, le briquet 1 présente un axe principal d'extension X-X' et son corps principal 2 s'étend le long dudit axe X-X' avec une forme sensiblement allongée, longiligne ou étirée, c'est-à-dire que la longueur du corps principal 2 est supérieure à sa largeur. De manière avantageuse, le corps principal 2 du briquet 1 est fermé au niveau de son extrémité inférieure 2B par une paroi inférieure 2C formant fond à partir et à la périphérie de laquelle s'étend une paroi latérale 2D jusqu'à une paroi supérieure (non représentée) fermant l'extrémité supérieure 2A dudit corps principal 2. Le corps principal 2 comprend en outre avantageusement une surface intérieure 2E. De préférence, ledit corps principal 2 présente une section sensiblement circulaire, ovale, carrée ou rectangulaire.

[0024] Dans un mode de réalisation particulièrement préféré, ledit corps principal 2 présente une section en forme de rectangle arrondi, avec deux grands côtés rectilignes et parallèles entre eux, et deux petits côtés en forme de demi-cercle (section non représentée). Il est bien évidemment envisageable que la section du corps principal 2 soit d'une autre forme géométrique, sans pour autant que l'on sorte du cadre de la présente invention.

[0025] Le corps principal 2, à l'aide notamment de sa surface intérieure 2E et ses fonds inférieur et supérieur, définit avantageusement une chambre 3 formant réservoir dans lequel est stocké un carburant nécessaire pour le fonctionnement du briquet 1. Le carburant du briquet 1 est par exemple un gaz, comme du butane, ou un liquide, comme de l'essence ou de l'alcool à brûler. De préférence, le corps principal 2 est fabriqué dans un matériau sensiblement ininflammable, de manière à éviter

tout risque en cas de contact de la flamme avec ledit matériau. Le matériau constitutif du corps principal 2 est également non déformable, résistant aux chocs liés à une utilisation normale du briquet 1 et imperméable à la fois au carburant qu'il contient mais aussi aux fluides de l'extérieur susceptibles de pénétrer dans la chambre 3.

[0026] Pour répondre à ces différentes contraintes d'imperméabilité, de résistance et d'inflammabilité, le corps principal 2 est avantageusement réalisé en matière plastique, par exemple en polyéthylène téréphtalate (PET). L'avantage de la matière plastique réside principalement dans le fait qu'elle est largement disponible, peu onéreuse et facilement modelable, notamment par un thermoformage. En général, le corps principal 2 est moulé d'un seul tenant, sous forme d'un tube fermé par une paroi inférieure 2C formant fond au niveau de son extrémité inférieure 2B et par une paroi supérieure au niveau de son extrémité supérieure 2A, ladite paroi supérieure étant en contact fluïdique avec un dispositif d'alumage 14 permettant la sortie du gaz et la production d'une flamme.

[0027] Le briquet 1 de la présente invention comprend par ailleurs une gorge axiale 4 ménagée à la surface, de préférence sur la paroi latérale 2D, du corps principal 2, comme cela est notamment illustré à la figure 1. La gorge axiale 4 correspond de préférence à une rainure, une fente ou une cannelure, réalisée sur le corps principal 2, notamment sur un de ces bords latéraux 5, 6 s'il présente une section de forme sensiblement ovale (cf. figure 3) ou plus généralement non circulaire, ou sur l'un des deux petits côtés en forme de demi-cercle si le corps principal 2 présente une section en forme de rectangle arrondi. La gorge 4 s'étend avantageusement de l'extrémité supérieure 2A à l'extrémité inférieure 2B du corps principal 2, de manière sensiblement parallèle à l'axe principal d'extension X-X', et présente une longueur L_1 sensiblement égale à la longueur dudit corps principal 2. De manière préférée, la gorge 4 comprend un fond 4A de forme sensiblement arrondie (cf. figure 1). Il est également envisageable, sans sortir du cadre de la présente invention, que la gorge 4 ne s'étende pas parallèlement à l'axe X-X' et pas nécessairement sur toute la longueur du corps principal 2.

[0028] En outre, le briquet 1 de la présente invention comprend une enveloppe 7 qui s'étend entre un premier et un deuxième bord 7A, 7B, tel que représenté à la figure 2. L'enveloppe 7 recouvre, au moins en partie, ledit corps principal 2. En d'autres termes, le corps principal 2 est recouvert sur sensiblement toute sa surface, de préférence toute sa paroi latérale 2D, par l'enveloppe 7. De préférence, l'enveloppe 7 forme ainsi une protection pour le briquet 1, notamment pour le corps principal 2. A cette fin, ladite enveloppe 7 est avantageusement réalisée en un matériau suffisamment épais et élastique pour amortir les chocs que peut subir le briquet 1. Ce matériau est également de préférence ininflammable, imperméable et résistant à l'usage ordinaire du briquet 1.

[0029] De manière avantageuse, ladite enveloppe 7

est réalisée dans un matériau souple, de préférence choisi parmi : un tissu, un cuir ou une matière plastique. Il est bien évidemment envisageable que le matériau constitutif de l'enveloppe 7 soit d'une toute autre nature tout en répondant aux propriétés susmentionnées requises pour ladite enveloppe 7, par exemple en tissu technique ou en métal.

[0030] Dans un mode de réalisation particulièrement préféré, ladite enveloppe 7 est réalisée à partir d'une feuille d'un matériau souple, ladite enveloppe 7 recouvrant toute la surface dudit corps principal 2. En d'autres termes, l'enveloppe 7 est une plaque mince souple qui entoure, enserre et protège sensiblement toute la paroi latérale 2D dudit corps principal 2.

[0031] Dans un mode de réalisation particulièrement avantageux, l'enveloppe 7 joue, par ailleurs, un rôle décoratif attractif pour l'utilisateur car elle comprend des couleurs, des motifs, des matériaux ainsi que des reliefs variés. A cette fin, l'enveloppe 7 est réalisée avantageusement dans des matériaux de nature et de dimensions différentes, présentant des épaisseurs, des ornements, des dessins et/ou des formes diversifiés. L'enveloppe 7 peut également être réalisée par une superposition de différents matériaux, de dimensions différentes, recouvrant tout ou partie de la surface extérieure 2D dudit corps principal 2.

[0032] Par exemple, l'enveloppe 7 est réalisée en matière plastique en relief, en tissu aux motifs et couleurs écossais, en maillage de matière plastique, en fourrure synthétique ou en feutre, avec des motifs précis et répétés, tels que des papillons ou des arcs de cercle notamment. Dès lors, l'enveloppe 7 présente un aspect visuel et tactile intéressant pour l'utilisateur et qui confère au briquet 1 son caractère particulièrement attrayant pour les utilisateurs, notamment en comparaison avec les briquets à gaz antérieurs aux motifs banals ou dépourvus de motifs. D'ailleurs, l'utilisation de textile, de tissu ou de matériaux différents de la matière plastique des briquets à gaz classiques antérieurs permet de passer d'un briquet à identité « *plastique* » à un briquet à identité « *textile* », l'identité « *textile* » modifiant sensiblement la perception qu'a l'utilisateur du briquet 1.

[0033] L'enveloppe 7 forme donc une protection imperméable, esthétique, résistante et souple, capable à la fois d'atténuer les chocs auxquels est soumis le briquet 1 et d'apporter à ce dernier des qualités sensorielles attractives pour l'utilisateur, notamment vis-à-vis des briquets antérieurs dépourvus d'originalité.

[0034] Cette enveloppe 7 est collée sur ledit corps principal 2, avantageusement sur sensiblement toute la paroi latérale 2D dudit corps principal 2. De préférence, l'enveloppe 7 est donc fixée, plaquée, attachée ou liée, sur la paroi latérale 2D dudit corps principal 2, de préférence à l'aide d'une colle appliquée sur une face de contact 8 de ladite enveloppe 7 (cf. figure 2). Préférentiellement, la colle assure à elle seule le maintien de l'enveloppe 7 sur la paroi latérale 2D dudit corps principal 2. De manière avantageuse, la face de contact 8 de l'enveloppe 7 est

collée sur la paroi latérale 2D du corps principal 2 de manière régulière et homogène pour protéger, dissimuler ou renforcer, sensiblement la totalité de ladite paroi latérale 2D. Alternativement, il est également possible que l'enveloppe 7 ne couvre qu'une partie de la paroi latérale 2D dudit corps principal 2.

[0035] La colle utilisée pour fixer l'enveloppe 7 est avantageusement une colle irréversible ne permettant pas facilement la séparation de l'enveloppe 7 dudit corps principal 2 après collage, afin notamment de garantir une tenue efficace et à long terme de l'enveloppe 7 sur le corps principal 2. De manière alternative, il est également envisageable que la colle soit une colle réversible qui permet, tout en assurant une fixation suffisante pour maintenir en position l'enveloppe 7 sur le corps principal 2, de séparer l'enveloppe 7 du corps principal 2, par exemple en cas de souhait de l'utilisateur de modifier la décoration de son briquet 1 ou en cas de dégradation de l'enveloppe 7.

[0036] Ladite enveloppe 7 est collée sur le corps principal 2, de manière à ce que lesdits premier et deuxième bords 7A, 7B de ladite enveloppe 7 se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge 4. En d'autres termes, l'enveloppe 7 est disposée sur le corps principal 2 de telle sorte que ces bords 7A, 7B soient en face l'un de l'autre dans la gorge 4, par exemple l'un contre l'autre ou simplement en vis-à-vis l'un de l'autre, tel que cela est illustré à la figure 4.

[0037] Les bords 7A, 7B présentent donc avantageusement une longueur L_2 , correspondant sensiblement à la largeur de l'enveloppe 7, ladite longueur L_2 étant sensiblement inférieure ou égale à la longueur L_1 de ladite gorge 4, chaque bord 7A, 7B comprenant une largeur sensiblement égale à celle de l'autre bord 7A, 7B. Les bords 7A, 7B de l'enveloppe 7 se rejoignent ainsi dans la gorge 4 où ils sont préférentiellement maintenus ou retenus. Pour assurer ce maintien desdits bords 7A, 7B dans ladite gorge 4, le briquet 1 comprend, par ailleurs, un élément allongé 9 inséré dans ladite gorge 4 contre lesdits premier et deuxième bords 7A, 7B.

[0038] De préférence, l'élément allongé 9, qui présente une longueur L_3 , vient recouvrir lesdits bords 7A, 7B de l'enveloppe 7 et est, en particulier, conçu pour dissimuler, au moins en partie, lesdits premier et deuxième bords 7A, 7B de ladite enveloppe 7. En d'autres termes, ledit élément allongé 9 est destiné à masquer la discontinuité de recouvrement correspondant à la zone de jonction ou de rencontre des bords 7A, 7B. De préférence, l'élément allongé 9 a une forme sensiblement complémentaire de celle de la gorge 4, c'est-à-dire que les formes de la gorge 4 et de l'élément allongé 9 permettent leur assemblage ajusté et précis, sans nécessité une introduction en force dudit élément allongé 9 dans la gorge 4. A ce propos, la longueur L_1 de la gorge 4 est au moins égale à la longueur L_3 de l'élément allongé 9.

[0039] Avantageusement, l'élément allongé 9 a la forme d'une tige, de préférence de section sensiblement circulaire (cf. figure 1), qui vient se loger contre le fond

concave 4A de la gorge 4. De manière alternative, il est possible que la section de l'élément allongé 9 présente une autre forme géométrique, par exemple carrée ou rectangulaire, et qu'alors la gorge 4 présente un fond 4A de forme géométrique complémentaire, par exemple carré ou rectangulaire. L'élément allongé 9 s'étend entre une extrémité supérieure 9A et une extrémité inférieure 9B, lesdites extrémités 9A, 9B de l'élément allongé 9 étant positionnées respectivement à proximité desdites extrémités supérieure et inférieure 2A, 2B dudit corps principal 2.

[0040] Dans un mode de réalisation avantageux, l'élément allongé 9 est introduit par simple coulissement ou introduction sans force dans la gorge 4 de manière à masquer la présence des bords 7A, 7B de l'enveloppe 7. Dès lors, l'élément allongé 9 rempli avantageusement une fonction esthétique consistant à cacher à la vue de l'utilisateur la zone de jonction des bords 7A, 7B.

[0041] De préférence, l'élément allongé 9 est sensiblement rigide, c'est-à-dire qu'il est sensiblement indéformable et suffisamment solide pour ne pas se casser, même en cas d'impacts violents ou de forces de tension importantes exercés sur le briquet 1. La solidité et la résistance de l'élément allongé 9 contribuent également à maintenir les deux bords 7A, 7B dans la gorge 4. Par ailleurs, l'élément allongé 9 est fabriqué dans un matériau non inflammable, imperméable et peu sujet à l'usure classique liée aux frottements auxquels est soumis le briquet 1. L'élément allongé 9 est de préférence une tige métallique et est par exemple réalisé en acier inoxydable.

[0042] Ainsi, le briquet 1 de la présente invention comprend une enveloppe 7 et un élément allongé 9 qui collaborent ensemble sur le corps principal 2 pour apporter au briquet 1 une meilleure résistance aux chocs ainsi qu'un aspect externe agréable et attirant.

[0043] Dans un mode de réalisation avantageux de la présente invention illustré aux figures 1 et 3, le briquet 1 comprend également un premier élément de maintien 10 distinct du corps principal 2 et fixé à ce dernier pour maintenir ledit élément allongé 9 en position dans la gorge 4. De manière avantageuse, le premier élément de maintien 10 est fixé au niveau de l'extrémité inférieure 2B dudit corps principal 2, de préférence contre la paroi inférieure 2C dudit corps principal 2. De préférence, le premier élément de maintien 10 est attaché au corps principal 2, une fois que l'élément allongé 9 est introduit dans la gorge 4, de manière à bloquer en position ledit élément allongé 9 quand il recouvre les bords 7A, 7B de l'enveloppe 7. Pour réaliser ce blocage, le premier élément de maintien 10 comprend avantageusement un orifice 11, de préférence borgne, ménagé au niveau d'une surface intérieure 10A dudit premier élément de maintien 10, ledit orifice 11 étant conçu pour recevoir l'extrémité inférieure 9B de l'élément allongé 9.

[0044] Alternativement, il est également parfaitement envisageable que le premier élément de maintien 10 présente une surface intérieure 10A sans orifice 11 et qu'alors l'élément allongé 9 soit simplement maintenu ou

bloqué par un contact solide avec la surface intérieure 10A. En outre, le premier élément de maintien 10 présente avantageusement, à l'image d'un fond de briquet à gaz classique, une section de forme sensiblement identique à la forme de la section du corps principal 2, notamment de la paroi inférieure 2C sur laquelle est fixé le premier élément de maintien 10, de sorte qu'une fois assemblés le corps principal 2 et le premier élément de maintien 10 forment un ensemble sensiblement monobloc, unitaire et de surface externe régulière sensiblement sans aspérités.

[0045] De manière préférée, la fixation du premier élément de maintien 10 sur le corps principal 2, préalablement recouvert de l'enveloppe 7, se fait à l'aide d'une vis 12 insérée par vissage dans une ouverture 13 dudit premier élément de maintien 10. Une fois que la vis 12 a traversé le premier élément de maintien 10, elle est insérée dans le corps principal 2, au niveau de son extrémité inférieure 2B, afin d'assurer une fixation ferme et solide de l'ensemble formé par le corps principal 2, l'enveloppe 7, l'élément allongé 9 et le premier élément de maintien 10. Cette fixation présente l'intérêt d'être réversible, de manière à pouvoir enlever ledit élément allongé 9 et/ou l'enveloppe 7, en cas de simple souhait esthétique ou en cas d'usure trop importante ou d'endommagement de ladite enveloppe 7. En outre, une telle fixation permet d'améliorer la fabrication du briquet 1, en simplifiant notamment sa réalisation industrielle.

[0046] Le briquet 1 de l'invention comprend enfin le dispositif d'allumage 14 positionné de préférence au niveau de l'extrémité supérieure 2A du corps principal 2, de préférence contre la paroi supérieure dudit corps principal 2 tel que cela est représenté à la figure 1. Le dispositif d'allumage 14 est en communication avec la chambre 3 de manière à ce que le gaz puisse s'évacuer au niveau d'un dispositif de sortie de flamme 16 formant brûleur. Le dispositif d'allumage 14 est soit un dispositif classique d'allumage comprenant une molette, une pierre à briquet ainsi qu'un capot pour protéger la flamme, soit un dispositif automatique conforme par exemple aux figures 1 et 3. Le dispositif d'allumage 14 automatique illustré aux figures comprend avantageusement un bouton d'allumage 15 sur lequel l'utilisateur appuie pour à la fois faire sortir du gaz et provoquer une étincelle, de manière à produire une flamme au niveau du dispositif de sortie de flamme 16.

[0047] L'ensemble formé par le bouton d'allumage 15 et le dispositif de sortie de flamme 16 vient, préférentiellement, de matière avec un deuxième élément de maintien 17, comprenant une face supérieure 17A et une face inférieure (non représentée), ledit deuxième élément de maintien 17 étant positionné sur la paroi supérieure au niveau de l'extrémité supérieure 2A du corps principal 2, de manière à former le dispositif d'allumage 14 du briquet 1. De manière avantageuse, le dispositif d'allumage 14, en particulier le deuxième élément de maintien 17, a une section de forme sensiblement identique à celle du corps principal 2, de manière à ce que l'assemblage dudit dis-

positif d'allumage 14 avec le corps principal 2, préalablement recouvert de l'enveloppe 7, permette d'obtenir un briquet 1 d'un seul tenant donnant l'impression de comprendre une pièce unique. De préférence, le dispositif d'allumage 14 est fixé par collage sur ledit corps principal 2, la surface inférieure du deuxième élément de maintien 17 étant rapportée contre la paroi supérieure du corps principal 2. Alternativement, il est envisageable que le corps principal 2 et le deuxième élément de maintien 17 soient moulés d'un seul tenant au cours d'une même étape de fabrication.

[0048] Dans un mode de réalisation avantageux, le deuxième élément de maintien 17 comprend une ouverture borgne (non représentée) au niveau de sa face inférieure en contact avec la paroi supérieure dudit corps principal 2. Lors de l'assemblage du briquet 1, l'élément allongé 9 peut ainsi être inséré dans l'ouverture du deuxième élément de maintien 17 de manière à favoriser sa retenue en position dans la gorge 4. Alternativement, il est également envisageable que l'élément allongé 9 vienne simplement au contact de la surface intérieure du deuxième élément de maintien 17, sans être introduit dans une ouverture de cette dernière. Ainsi, l'élément allongé 9 peut être simultanément maintenu en position dans la gorge 4 par les premier et deuxième éléments de maintien 10, 17.

[0049] Le briquet 1 de la présente invention est ainsi obtenu par un assemblage robuste et sécurisant d'un ensemble de pièces coopérant entre elles de manière simple et fonctionnelle. Ledit briquet 1 présente, de surcroît, l'intérêt d'être esthétique et de limiter les effets des coups ou impacts portés sur ledit briquet 1.

[0050] La présente invention concerne enfin un procédé de fabrication d'un briquet 1, par exemple d'un briquet à gaz d'usage classique et de préférence conforme à la description qui précède. Le procédé de l'invention comprend une étape de fabrication d'un corps principal 2 s'étendant axialement entre une extrémité supérieure 2A et une extrémité inférieure 2B. L'étape de fabrication du corps principal 2 comprend avantageusement une opération de thermoformage au cours de laquelle le corps principal 2 en matière plastique est mis en forme.

[0051] L'étape de fabrication du corps principal 2 comprend également une opération de réalisation d'une gorge 4 axiale à la surface du corps principal 2, de préférence sur sa paroi latérale 2D. De préférence, au cours du thermoformage, de la matière plastique fondue est introduite dans un moule qui a la forme du corps principal 2 avec une gorge 4 sur sensiblement toute la longueur dudit corps principal 2, ainsi que deux fonds inférieur et supérieur tels que décrits dans ce qui précède, de manière à ce qu'en refroidissant la matière plastique forme le corps principal 2 de l'invention.

[0052] Ledit procédé comprend également une étape de fabrication d'une enveloppe 7 qui s'étend entre un premier et un deuxième bord 7A, 7B. L'enveloppe 7 est réalisée dans un matériau souple, au cours par exemple d'une opération de découpe, selon une forme et des di-

mensions conformes aux objectifs décoratifs attendus pour le briquet 1 ainsi qu'aux dimensions requises pour ce dernier.

[0053] Ledit procédé comprend également une étape de collage de ladite enveloppe 7 sur ledit corps principal 2, de manière à ce que ladite enveloppe 7 recouvre, au moins en partie, ledit corps principal 2 et que lesdits premier et deuxième bords 7A, 7B se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge 4.

[0054] De préférence, l'étape de collage comprend une opération d'encollage au cours de laquelle l'enveloppe 7 et/ou ledit corps principal 2 est recouvert, au moins en partie, d'une colle. Au cours de l'opération d'encollage, on étend avantageusement de la colle sur la face de contact 8 de l'enveloppe 7 et/ou sur la surface extérieure 2D du corps principal 2. Une fois la colle étalée, on assemble ladite enveloppe 7 avec ledit corps principal 2, notamment de manière à ce que les bords 7A, 7B de l'enveloppe 7 se rejoignent dans la gorge 4. L'étape de collage suffit de préférence à assurer un maintien stable de l'enveloppe 7 sur le corps principal 2 du briquet 1.

[0055] De manière avantageuse, le procédé comprend, postérieurement au collage de l'enveloppe 7 sur le corps principal 2, une opération de fixation dudit corps principal 2, précisément au niveau de sa paroi supérieure, sur un dispositif d'allumage 14, notamment au niveau d'un deuxième élément de maintien 17.

[0056] Ledit procédé comprend ensuite une étape d'insertion d'un élément allongé 9 dans ladite gorge 4 contre lesdits premier et deuxième bords 7A, 7B. Au cours de cette étape d'insertion, on introduit, de préférence, un élément allongé 9, qui forme une tige rigide telle que précédemment décrite, par glissement ou coulissement, jusqu'à ce que l'extrémité supérieure 9A dudit élément allongé 9 vienne en butée contre la surface du deuxième élément de maintien 17 du dispositif d'allumage 14. Il est d'ailleurs possible que l'extrémité supérieure 9A de l'élément allongé 9 soit introduite dans une ouverture, de préférence borgne, du deuxième élément de maintien 17 de manière à améliorer le maintien dudit élément allongé 9 dans la gorge 4, et plus généralement sur le briquet 1.

[0057] Avantageusement, le procédé de fabrication de l'invention comprend, postérieurement à l'étape d'insertion de l'élément allongé 9, une étape de fixation dudit élément allongé 9 au cours de laquelle un premier élément de maintien 10 distinct du corps principal 2 est fixé à ce dernier pour maintenir ledit élément allongé 9 en position dans la gorge 4.

[0058] De préférence, l'étape de fixation comprend une opération de vissage dudit premier élément de maintien 10 sur l'extrémité inférieure 2B du corps principal 2 dudit briquet 1. En d'autres termes, le premier élément de maintien 10 formant avantageusement un fond pour ledit briquet 1 est attaché audit corps principal 2 pour bloquer ledit élément allongé 9. De préférence, le premier élément de maintien 10 comprend une ouverture borgne 11 dans laquelle est introduite l'extrémité inférieure 9B de l'élément allongé 9.

[0059] Ainsi, une fois que le premier élément de maintien 10 est fixé sur le corps principal 2, on obtient un briquet 1 unitaire et monobloc conforme à la présente invention.

5 **[0060]** Le procédé de fabrication de la présente invention présente l'intérêt d'être rapide et simple à mettre en oeuvre. Il ne requiert pas de compétences supplémentaires de l'homme du métier, en comparaison notamment avec la fabrication d'un briquet à gaz classique en matière plastique. Il permet en outre d'obtenir un briquet 1 qui d'une part amortit les coups, les chocs et tout type d'impacts subis par le briquet 1, et d'autre part présente un aspect visuel et tactile agréable et attractif pour l'utilisateur.

10 **[0061]** La présente invention concerne enfin, en tant qu'invention à part entière et indépendante de ce qui précède, un briquet 1 comprenant un corps principal 2 s'étendant axialement entre une extrémité supérieure 2A et une extrémité inférieure 2B, ledit briquet 1 étant **caractérisé en ce qu'il** comprend d'une part une gorge 4 axiale ménagée à la surface 2D du corps principal 2 et d'autre part une enveloppe 7 qui recouvre, au moins en partie, ledit corps principal 2 et pénètre ainsi dans ladite gorge 4, ledit briquet 1 comprenant un élément allongé 9 inséré dans ladite gorge 4 contre ladite enveloppe 7 ainsi qu'un élément de maintien 10 distinct du corps principal 2 et fixé à ce dernier pour maintenir ledit élément allongé 9 en position dans la gorge 4.

20 **[0062]** Avantageusement, ledit élément de maintien 10 assure le maintien en position dudit élément allongé 9, quels que soient le mode de fixation de ladite enveloppe 7 sur ledit corps principal 2 et la géométrie de ladite enveloppe 7.

25 **[0063]** De préférence, l'enveloppe 7 s'étend entre un premier et un deuxième bord 7A, 7B, de manière à ce que lesdits premier et deuxième bords 7A, 7B se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge 4.

40 Revendications

1. Briquet (1) comprenant un corps principal (2) s'étendant axialement entre une extrémité supérieure (2A) et une extrémité inférieure (2B), ledit briquet (1) étant **caractérisé en ce qu'il** comprend d'une part une gorge (4) axiale ménagée à la surface (2D) du corps principal (2) et d'autre part une enveloppe (7) qui s'étend entre un premier et un deuxième bord (7A, 7B), ladite enveloppe (7) recouvrant, au moins en partie, ledit corps principal (2) et étant collée sur ce dernier, de manière à ce que lesdits premier et deuxième bords (7A, 7B) se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge (4), ledit briquet (1) comprenant un élément allongé (9) inséré dans ladite gorge (4) contre lesdits premier et deuxième bords (7A, 7B).

2. Briquet (1) selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** l'enveloppe (7) est collée sur sensiblement toute la paroi latérale (2D) dudit corps principal (2).

3. Briquet (1) selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce que** l'enveloppe (7) est réalisée à partir d'une feuille d'un matériau souple.

4. Briquet (1) selon l'une des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** ladite enveloppe (7) est réalisée dans un matériau souple, de préférence choisi parmi : un tissu, un cuir ou une matière plastique.

5. Briquet (1) selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** l'élément allongé (9) est conçu pour dissimuler, au moins en partie, lesdits premier et deuxième bords (7A, 7B) de ladite enveloppe (7).

6. Briquet (1) selon l'une des revendications 1 à 5 **caractérisé en ce que** l'élément allongé (9) a une forme sensiblement complémentaire de celle de la gorge (4).

7. Briquet (1) selon l'une des revendications 1 à 6 **caractérisé en ce que** l'élément allongé (9) est sensiblement rigide.

8. Briquet (1) selon la revendication 7 **caractérisé en ce que** l'élément allongé (9) est une tige métallique.

9. Briquet (1) selon l'une des revendications 1 à 8 **caractérisé en ce qu'il** comprend un premier élément de maintien (10) distinct du corps principal (2) et fixé à ce dernier pour maintenir ledit élément allongé (9) en position dans la gorge (4).

10. Briquet (1) selon la revendication 9 **caractérisé en ce que** le premier élément de maintien (10) est fixé au niveau de l'extrémité inférieure (2B) du corps principal (2).

11. Procédé de fabrication d'un briquet (1) comprenant une étape de fabrication d'un corps principal (2) s'étendant axialement entre une extrémité supérieure (2A) et une extrémité inférieure (2B), ledit procédé étant **caractérisé en ce que** l'étape de fabrication du corps principal (2) comprend une opération de réalisation d'une gorge (4) axiale à la surface (2D) du corps principal (2), ledit procédé comprenant également une étape de fabrication d'une enveloppe (7) qui s'étend entre un premier et un deuxième bords (7A, 7B), ainsi qu'une étape de collage de ladite enveloppe (7) sur ledit corps principal (2), de manière à ce que ladite enveloppe (7) recouvre, au moins en partie, ledit corps principal (2) et que lesdits premier

et deuxième bords (7A, 7B) se trouvent sensiblement en regard l'un de l'autre dans ladite gorge (4), ledit procédé comprenant également une étape d'insertion d'un élément allongé (9) dans ladite gorge (4) contre lesdits premier et deuxième bords (7A, 7B).

12. Procédé de fabrication d'un briquet (1) selon la revendication 11 **caractérisé en ce que** l'étape de collage comprend une opération d'encollage au cours de laquelle l'enveloppe (7) et/ou ledit corps principal (2) est recouvert, au moins en partie, d'une colle.

13. Procédé de fabrication d'un briquet (1) selon la revendication 11 ou 12 **caractérisé en ce qu'il** comprend, postérieurement à l'étape d'insertion de l'élément allongé (9), une étape de fixation dudit élément allongé (9) au cours de laquelle un premier élément de maintien (10) distinct du corps principal (2) est fixé à ce dernier pour maintenir ledit élément allongé (9) en position dans la gorge (4).

14. Procédé de fabrication d'un briquet (1) selon la revendication 13 **caractérisé en ce que** l'étape de fixation comprend une opération de vissage dudit premier élément de maintien (10) sur l'extrémité inférieure (2B) dudit corps principal (2) dudit briquet (1).

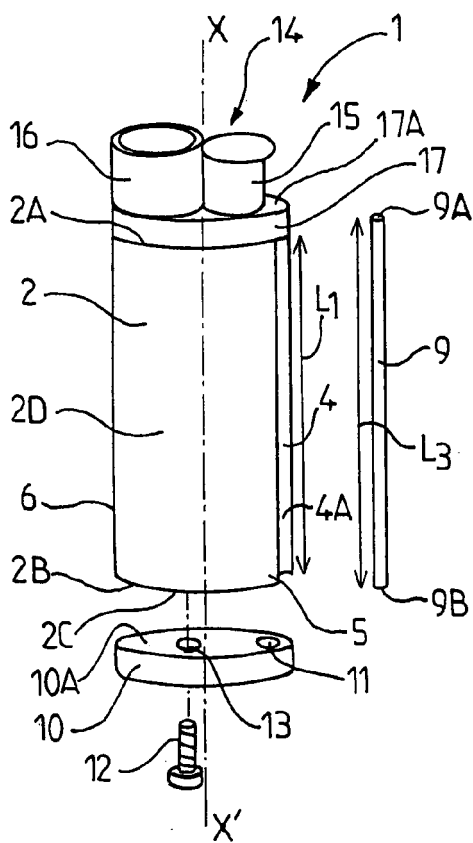


FIG. 1

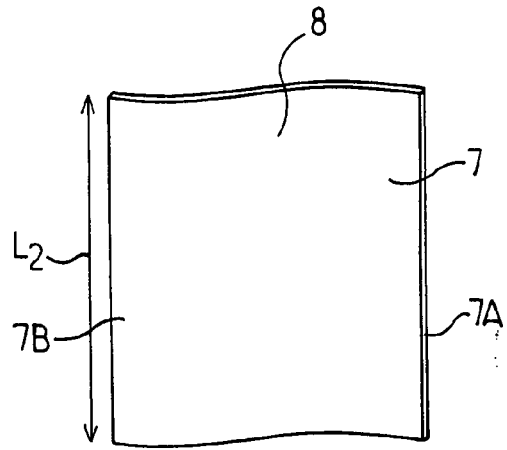


FIG. 2

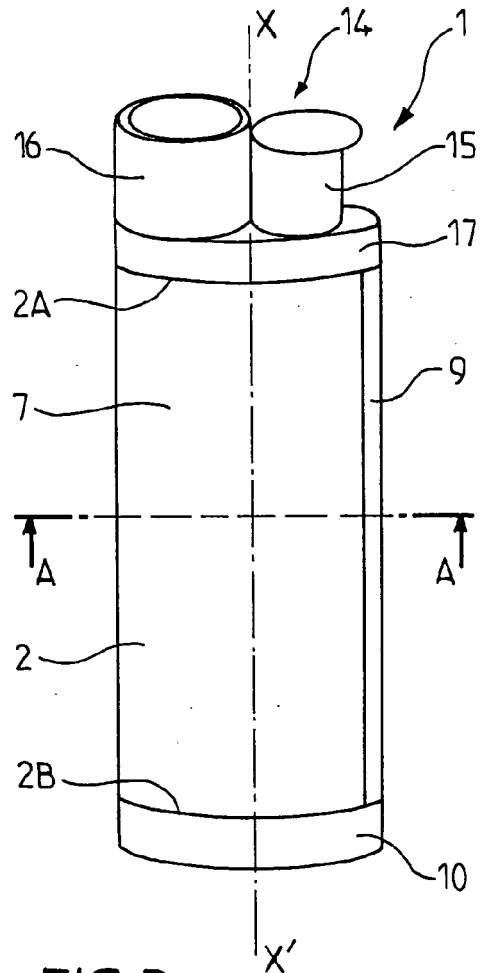


FIG. 3

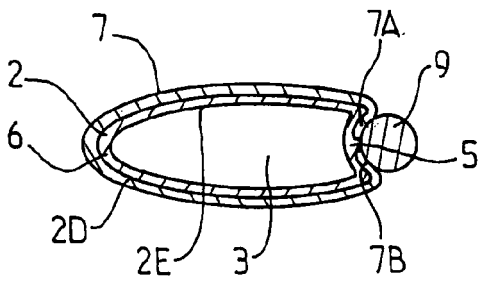


FIG. 4



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 08 02 2362

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	DE 88 07 488 U1 (LUCCIARDELLO, SALVATORE, 7260 CALW, DE) 22 septembre 1988 (1988-09-22) * le document en entier * -----	1-3,5,6	INV. F23Q2/36
Y	EP 0 525 908 A (BENIACAR GIACOMO [IT] BENIACAR GIACOMO [DE]) 3 février 1993 (1993-02-03) * colonne 6, ligne 47 - colonne 7, ligne 36; figures 3-5 * -----	1-3,5,6	
A	FR 2 745 065 A (HAMEUR & CIE [FR]) 22 août 1997 (1997-08-22) * le document en entier * -----	1-3	
A	GB 687 451 A (ZIPPO MFG COMPANY) 11 février 1953 (1953-02-11) * le document en entier * -----	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			F23Q B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		16 mars 2009	Vanheusden, Jos
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 02 2362

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-03-2009

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 8807488	U1	22-09-1988	ES 2015708 A6 FR 2632712 A1	01-09-1990 15-12-1989
EP 0525908	A	03-02-1993	AT 149943 T CA 2074980 A1 DE 69218065 D1 DE 69218065 T2 ES 2101025 T3 IL 102677 A IT 1256278 B JP 8169443 A US 5299700 A	15-03-1997 03-02-1993 17-04-1997 16-10-1997 01-07-1997 08-12-1995 29-11-1995 02-07-1996 05-04-1994
FR 2745065	A	22-08-1997	AUCUN	
GB 687451	A	11-02-1953	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82